

COMPTE RENDU DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

REUNION DU 6 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 6 décembre à 17h45, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 22 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 10 Pouvoir : 0
Voix délibératives : 10

Membres présents : André CABOT, Pierre CAHUZAC, Guy GALALDA, Jean-Claude CLERGUE, Jean-Luc ESPITALIER, Sabine OURLIAC, Thierry MALIET, Eric PUJOL, Jean David ROOCKX, Didier SOMEN,

Membres excusés : Sylvain CALS, Jean-Luc CANTALOUBE,

Personnes présentes sans voix délibérative : Dominique DECLERCQ, HUOT Anaïs, FRAT Julien, GREFFIER François, BRUHAT Christian

Points à l'ordre du jour:

1. **Énergie-Climat:** avenant à la convention avec l'ADEME pour la plate-forme REHAB, TEPCV (avenant extension), choix du prestataire pour l'étude du schéma de mobilité-déplacements
2. **Programme Leader:** prochain comité de programmation, opérations portées par le PTAB
3. **Systèmes alimentaires Locaux et Projet Alimentaire Territorial:** présentation d'Anaïs Huot, ébauche du programme d'actions envisagé avec nos partenaires
4. **Contrat de Ruralité:** présentation des orientations et des mesures, état des opérations identifiées, calendrier
5. **Conseil de Développement:** point sur les différentes commissions, enquête « image du territoire vécu »

Après un rapide tour de table et la présentation d'Anaïs Huot, recrutée depuis le 1^{er} novembre en tant que chargée de mission « Circuits courts Alimentaires – Projet Alimentaire Territorial », Didier Somen ouvre la séance à 17h45.

1. **Énergie-Climat:**

- Sylvain Cals est allé ce jour-même à Paris pour signer, au nom du Pôle Territorial, **l'avenant à la convention TEPCV**, qui mobilise 1,5M € supplémentaires sur le territoire, selon le plan d'actions convenu.
Il faudra programmer début 2017 une séance de signature avec le Préfet et les 24 maîtres d'ouvrage concernés (les 5 communautés de communes, 17 communes, le SDET et le SIE de Tanus) pour un montant global d'investissement de 2 850 000 € en 3 ans.
- **Convention ADEME/ Plate-Frome REHAB :** la convention pour la mise en place de la plate-forme pour accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leurs logements a été signée fin 2014 pour une durée de 3 ans. Elle prévoyait un montant de 482 765 € de dépenses pour un financement de l'ADEME de 252 749,50 € (soit 52%).
Compte-tenu de la difficulté de la mise en œuvre de certaines opérations et de leur articulation avec les financements LEADER, **il est proposé, en accord avec l'ADEME, de faire un avenant à cette convention afin de pouvoir bénéficier d'une subvention forfaitaire de 151 000 € (41 %)**, qui serait plus facile de mobiliser, au regard des dépenses réelles (369 348 €) que nous pourrions engager. Pour bénéficier du montant

maximum de subvention, il faudra justifier de l'accompagnement de 320 logements sur 3 ans (actuellement 50 logements ont été d'ores et déjà accompagnés).

Pour les actions en direction des entreprises, il sera nécessaire de passer convention avec la Chambre de Métiers : une part de cette subvention forfaitaire lui serait reversée en tant que participation du Syndicat à cette opération (à hauteur de 10 800 €), en complément d'un financement Leader.

Le bureau donne son accord sur cette proposition et mandate le Président pour signer l'avenant à cette convention (le Syndicat devant dégager un autofinancement de 32 412,90 € sur 3 ans)

Voir ci-joint le détail du budget prévisionnel

- **Projet de SCIC** : une réunion d'information sera organisée, début 2017, par les porteurs du projet (qui bénéficient d'un accompagnement ADEFPAT), à l'intention des collectivités locales qui souhaiteraient prendre part à la constitution de la société.
L'UR SCOP Midi Pyrénées s'est déclarée prête à rentrer dans le capital à la même hauteur que les collectivités locales. Le bureau a souligné la nécessité de bien évaluer le risque financier et juridique pour les collectivités.
- **Choix du prestataire pour le schéma mobilité (voir docs ci-joints)** : suite à la consultation, 3 bureaux d'études avaient candidatés sur la base du cahier des charges. Après échange avec les BE et demande de précision, l'ATU/CEREMA s'est retiré. Parmi les 2 autres, Kisio Analysis/ Enov semble répondre le mieux au cahier des charges au moindre coût (77 705 €). Il est donc proposé de retenir ce BE.
Le bureau donne mandat au Président pour signer le marché avec Kisio Analysis/ Enov.
A préciser: cette étude sera financée à 80% avec TEPCV 1 et 2

2. Programme Leader

Il est proposé de convoquer un comité de programmation pour les opérations en instance dont les plans de financement sont bouclés.

La date retenue est le : Jeudi 19 janvier à 18h.

Il est également proposé de prendre une délibération du bureau pour le financement de l'animation Leader 2015-2016 pour un montant total de 104 330,43 € (Leader 60% soit 62 598,25 €).

Le bureau, à l'unanimité, approuve par délibération le plan de financement et la demande Leader.

3. Système Alimentaires Locaux et Projet Alimentaire Territorial:

Il est rappelé que suite à la démission de Gilbert Assié, qui était délégué pour suivre les questions concernant l'agriculture et les circuits courts, il n'y a plus pour l'instant d' élu en charge de ces questions.

Il est donc proposé de désigner Jean-Luc Cantaloube, 1^{er} Vice-Président, pour le remplacer dans cette fonction et assurer la présidence de la commission « agriculture et circuits courts » qui devra travailler à la mise en place du Projet Alimentaire Territorial, en relation avec le comité de pilotage et le comité technique réunissant l'ensemble de nos partenaires.

Dans ce cadre-là et suite au stage de Louis Parisot, qui s'était essentiellement consacré à la restauration collective, Anais Huot a formalisé, suite aux différents rencontres avec l'ensemble des partenaires (Chambres consulaires, Agropoint, communautés de communes...) un **tableau de synthèse sur les pistes d'actions et les idées de projet (voir ci-joint)**.

Le cadre d'un **Projet Alimentaire Territorial** semblerait adapté pour conduire l'ensemble de la démarche, avec l'appui du programme Leader, de TEPCV et de la convention globale avec l'ADEME pour l'animation).

Nous avons trois ans devant nous pour construire ce projet global, multi acteurs et multi partenaires, qui touche à la production agricole, aux problématiques foncier-installation ainsi qu'à la consommation locale et à la valorisation de la production alimentaire locale.

Le Syndicat aura la responsabilité de piloter l'ensemble de la démarche et de porter les études globales et les actions de communication.

4. Contrat de Ruralité

Le Contrat de Ruralité, qui est proposé par les services de l'Etat, s'appuie sur les orientations du Projet de Territoire 2014-2020. Il se veut un contrat intégrateur qui prend en compte toutes les interventions de l'Etat sur les territoires ruraux.

Ce contrat s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- l'accès aux services et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs-centres (notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien aux commerces de proximité...);
- l'attractivité du territoire (économie, numérique, tourisme...);
- les mobilités ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

La durée du contrat est de 6 ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Les premiers contrats couvriront la période 2017-2020, pour être en phase avec les autres contractualisations déjà en cours.

Nous avons participé à plusieurs réunions d'information et de travail avec les services de la Préfecture et sur la base du Projet de Territoire 2015-2020, **une proposition d'orientations et de mesures a été établie (voir ci-joint)**

Chaque communauté de communes du territoire a été informée et impliquée dans la préparation de ce nouveau Contrat à travers le recensement des projets, la validation des orientations et la mise en avant des projets structurants et prioritaires pour le développement de notre territoire.

Notre projet est décliné en 7 mesures (en compatibilité avec le Projet du Territoire) :

- Mesure 1 : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Mesure 2 : Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville
- Mesure 3 : Développer l'attractivité du territoire
- Mesure 4 : Faciliter les mobilités et développer les usages numériques
- Mesure 5 : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte
- Mesure 6 : Renforcer la cohésion sociale
- Mesure 7 : Mettre en place et animer le Projet Alimentaire Territorial

Une première liste des opérations a été établie (voir ci-joint) : elle doit être ensuite débattue avec les services de l'Etat, qui demande une hiérarchisation des opérations, qui vise à mettre en avant les opérations les plus structurantes.

Les opérations proposées à la programmation 2017 devront obligatoirement justifier d'un démarrage prévisionnel des travaux courant 2017, avec des dossiers de demande financement de niveau APD.

5. Conseil de Développement:

Serge Bismuth étant excusé, Dominique Declercq fait un point sur les travaux du conseil de développement :

- préparation de l'appel à projet citoyen pour la transition énergétique,
- proposition de mener une action expérimentale avec le Gérontopôle pour détecter les personnes âgées fragilisées sur le territoire de la CCMAV,
- il est également envisagé de mener une communication auprès des internes en médecine pour leur présenter les atouts et les besoins de notre territoire en matière de santé (en cohérence avec les actions du Département)
- projet d'enquête « image du territoire vécu par les habitants, dans le cadre d'un partenariat avec la Fac d'Albi

A ce sujet, au vu du projet de questionnaire, les élus ne souhaitent pas que le questionnaire soit mal interprété et qu'il soit pris comme une évaluation des politiques des différentes communautés de communes.

Le bureau considère également que les habitants n'ont pas réellement intégré aujourd'hui les contours réels de leur communauté de communes (en raison notamment des fusions récentes qui ont fait bouger les périmètres).

Il est donc demandé de revoir le questionnaire pour mettre l'accent sur le territoire réellement vécu par les personnes interrogées sans les enfermer dans un découpage administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15. Le planning des prochaines réunions (bureau, comités syndicaux et conférence des maires) sera établi début 2017.